

Communiqué de presse

Ampoules et luminaires LED, halte à la désinformation !



Le **FIGARO** en date du 11 septembre 2015 et **M6** lors de son journal du 14 septembre à 12h45 ont relayé des informations incomplètes, dramatisées et anxiogènes concernant les luminaires et les ampoules LED.

1°/ «Les ampoules et luminaires LED **présenteraient un nouveau danger** : la lumière bleue» : **FAUX**, toutes les sources de lumière, y compris le soleil, émettent déjà des rayonnements dans le bleu, le phénomène est bien connu et fait déjà l'objet de réglementations et de normes.

2°/ «Toutes les ampoules et les luminaires LED émettent des rayonnements bleus dangereux pour la rétine» : **FAUX. Ne sont concernées que certaines sources LED de forte puissance réservées à des applications professionnelles** (éclairage extérieur de grande hauteur par exemple). **Elles ne sont pas disponibles à la vente pour des usages d'éclairage normal à l'intérieur des bâtiments**, et des dispositions de sécurité sont prises pour leur utilisation.

3°/ «Il n'y a pas de réglementation concernant cette lumière bleue» : **FAUX**. L'ensemble des fabricants de luminaires et d'ampoules **LED doit vérifier que leurs produits n'émettent pas trop de lumière bleue**, pour cela ils utilisent des méthodes définies dans les normes européennes NF EN 62471, et IEC/TR 62778 au niveau mondial. Le marquage CE apposé sur ces produits engage le fabricant dans le respect de la réglementation.

En France, la profession de l'éclairage **s'est investie dans ces travaux de normalisation et s'est également dotée d'un laboratoire, PISEO**, à Lyon, qui dispose des équipements nécessaires à ces mesures.

L'éclairage LED offre **des avantages pour les consommateurs** : très faible consommation, esthétique et variété de produits, possibilité de faire varier l'intensité et les couleurs ; **et pour la collectivité** : économie d'énergie, très longue durée de vie. L'utilisation des ampoules et luminaires LED contribuera à la réalisation des objectifs de la France en matière de réduction de CO₂ et donnera aux utilisateurs une grande qualité et un nouveau confort en matière d'éclairage ; c'est une révolution !

Les signataires de ce communiqué regrettent vivement une telle désinformation qui effraie les consommateurs privés comme professionnels.



GIL, Syndicat du Luminaire : Le GIL, Syndicat du Luminaire représente les professionnels français de la filière du luminaire décoratif et architectural et a pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de tous ses membres.

Membre de la FIEEC et membre fondateur de LightingEurope, Fédération Européenne de l'éclairage.

Adresse : 8 rue Saint-Claude 75003 – Tél : 01 42 78 48 05 - Contact : Jean-Marie Croué au 06 88 34 64 72.

www.luminaire.org

Syndicat de l'éclairage : Le Syndicat de l'éclairage est l'organisation professionnelle qui regroupe les fabricants de lampes, de matériels d'éclairage pour l'intérieur et pour l'extérieur, luminaires, candélabres, auxiliaires électriques et électroniques, systèmes de commandes et de gestion de l'éclairage et services associés. Il représente plus de 80 % des lampes d'éclairage général vendues sur le marché français et environ 70 % des luminaires fonctionnels ou architecturaux pour l'éclairage intérieur ou extérieur, avec plus de 50 entreprises adhérentes.

Affilié à la FIEEC, Fédération des industries électriques, électroniques et de communication, il est également membre fondateur de LightingEurope, groupement européen d'industriels de l'éclairage.

Adresse : 17, rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16 - Contact : Lionel Brunet au 06 37 35 74 45.

www.syndicat-eclairage.com

Cluster Lumière : Le Cluster Lumière est le réseau de compétences de la filière éclairage. Créé en 2008 à Lyon, il compte 175 membres. Le Cluster mobilise et stimule le travail collaboratif pour accélérer le développement des techniques innovantes d'éclairage (dont la technologie LED), développer l'activité et la compétitivité de ses membres, promouvoir la filière française à l'international. Toutes ces actions s'inscrivent dans une perspective de développement économique et de gestion durable des ressources.

Adresse : CCI de Lyon, Place de la Bourse, 69289 Lyon - Contact : Patrick Clerc Girard au 04 72 40 57 02

www.clusterlumiere.com



PISEO : Plateforme d'Innovation et Laboratoire d'Essais Mutualisés de la Filière Eclairage Française. Sa mission est d'accompagner les acteurs de la filière dans le développement et le déploiement de systèmes d'éclairage innovants et performants.

Adresse : 4, rue de l'Arsenal, 69200 Vénissieux – Contact : Joël Thomé au 04 26 83 02 25

www.piseo.fr